

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 15 mai 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

L'an deux mille six, le 15 mai à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle Gouberne à Saint-Guilhem le Désert, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PIERRUGUES Georges - M. CADILHAC Jean François - M. PONCE Jean-Claude Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. REILHAN Robert- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. Michel ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques – Mme DEJEAN Anne Marie - M. ASTIE Michel - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GELY William. M. CHRISTOL Jean-Marie

Absents excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - Mme GERBAL Renée – M. Jean-François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole M. Claude. CARCELLER

Absents : M. DEJEAN Maurice - M. SANCHEZ Norbert - M. MATEU Gabriel- Mme Isabelle VIVIEN
M. AGOSTINI Jean-André donne pouvoir à M. Manuel DIAZ
M. GHIBAUT Jean-Pierre donne pouvoir à M. ASTIE Michel
M. GASTAN François donne procuration à M. VILLARET Louis
M. Manuel DIAZ est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Date de convocation
5 mai 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

**38-2006 ZAE La Croix (Camalcé)-Gignac : budget annexe décision
modificative n° 1**

Françoise Martin, rapporteur, propose de reprendre le résultat d'investissement 2005 du budget annexe ZAE La Croix à Gignac en inscrivant ce résultat en section de fonctionnement et en section d'investissement par une décision modificative.

Section d'investissement :

Désignation	Dépenses	Recettes
001 – 90 solde d'exécution d'investissement reporté	214 947,06 €	
3355 – 90 vente terrain		214 947,06 €

Section de fonctionnement :

Désignation	Dépenses	Recettes
61521 – 90 entretien de terrains	214 947,06 €	
7133 – 90 variation en-cours de production de biens		214 947,06 €

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré:

- adopte à l'unanimité la décision modificative

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET